



## **Directives basées sur le Guide générique pour le secteur du Commerce de combustibles**

A la suite de la crise du coronavirus, les partenaires sociaux se sont concertés et ont procédé à une évaluation du secteur basée sur le Guide générique interprofessionnel.

Les partenaires sociaux se réjouissent de ce que les employeurs du secteur du commerce de combustibles aient pris les mesures nécessaires en vue de garantir la santé et la sécurité de leurs travailleurs. De même, ils se réjouissent de ce que les travailleurs du secteur fassent preuve de la discipline nécessaire au respect de ces mesures et de ces directives.

Mais malgré la satisfaction concernant le respect dans les grandes lignes du Guide générique, il subsiste çà et là encore certaines confusions au niveau du secteur qui doivent être levées. Pour clarifier la situation, les partenaires sociaux, c'est-à-dire BrafcO, UBT et CSC Transcom, insistent explicitement auprès de tous les employeurs et travailleurs du secteur pour qu'ils respectent les directives suivantes.

### **Communication**

- Donnez une information accessible et des instructions claires au sujet des mesures à toutes les parties (supérieurs, travailleurs, clients, fournisseurs, ...) et répétez régulièrement ces instructions.
- La concertation sociale au sein de l'entreprise et la communication avec les travailleurs sont extrêmement importantes. Les membres du CPPT (délégation patronale comme délégués des travailleurs ainsi que conseillers en prévention internes et externes) constituent à cet égard un maillon essentiel dans l'entreprise. Ils doivent se concerter régulièrement pour évaluer et corriger au besoin la situation. A défaut de CPPT ou de DS, il est souhaitable qu'une procédure d'évaluation soit mise en œuvre par le responsable du personnel. Cette évaluation sera faite en concertation avec le personnel.
- Consacrez une attention particulière aux travailleurs à la santé fragile (souffrant par exemple de problèmes pulmonaires ou cardiaques, de diabète, ...).

### **Distance sociale**

- Garantisiez autant que possible la distance de 1,5 mètre et interdisez tout rassemblement.
- Limitez la présence simultanée de plusieurs personnes dans un seul espace en étalant les pauses ou en introduisant des horaires flexibles.
- Pour l'organisation de formations (par ex. ADR, par ex. code 95, ...) la présence simultanée de plusieurs personnes dans un seul espace est toutefois permis, pour autant que les règles de distance sociale puissent être respectées.



- Les doubles équipages ne sont autorisés que si une distance de 1,5 mètre peut être respectée ou si une cloison est installée entre les deux occupants du véhicule. Le port de masques buccaux reste obligatoire dans les deux cas.

### Lieu de travail

- Prévoyez le bon matériel hygiénique en quantités suffisantes pour nettoyer et aérer en permanence les lieux de travail, le réfectoire, les sanitaires et les équipements de travail. Afin de vérifier si le nettoyage est effectivement fait, il est conseillé de recourir à une équipe spéciale (interne ou externe). (Plan d'action avec les données sur le type de matériel, la quantité, les moments, ...).
- Prévoyez les équipements de protection collective et individuelle suffisants, nécessaires pour effectuer le travail dans de bonnes conditions de sécurité (savon, gels pour les mains ou désinfectants, masques buccaux, lingettes en papier, gants (jetables), lunettes de sécurité, vêtements de protection, cloisons, ...). Prévoyez aussi une notice d'utilisation de ce matériel (Informations sur le type de matériel, les nombres et quels équipements pour qui).
- Laissez dans la mesure du possible les portes ouvertes aussi souvent que possible pour éviter les contacts fréquents. Evitez au maximum l'usage d'ascenseurs.
- Prévoyez la circulation à sens unique ou des règles de priorité pour les escaliers et les passages étroits.
- Placez des bornes sanitaires supplémentaires à l'entrée ou dans les zones de chargement et/ou de déchargement lorsque le personnel ou les personnes externes doivent marcher trop loin pour se laver régulièrement les mains. Prévoyez des gels pour les mains (à l'alcool) aux endroits où il n'est pas possible de se laver les mains.

### **Equipements de protection individuelle et hygiène**

- Mettez à la disposition du personnel roulant des kits de protection individuelle, contenant des masques buccaux réutilisables ou jetables, des lingettes en papier, des gants (à jeter), des gels pour les mains ou des désinfectants ou savon/eau et des petits sacs poubelles.
- Sensibilisez, par exemple au moyen d'affiches, les travailleurs à l'importance de l'hygiène des mains (se laver les mains pendant au moins 40 secondes) et à l'obligation de tousser ou d'éternuer dans un mouchoir ou dans le coude. Prévoyez aussi la possibilité de jeter immédiatement les mouchoirs utilisés dans les sacs poubelles prévus à cet effet.

### **Nettoyage des équipements de travail**

- Attribuez de préférence le véhicule (camion, chariot élévateur, ...) à un même et seul utilisateur. Après utilisation et certainement en cas de changement de chauffeur, le véhicule devra être désinfecté et aéré.



- Nettoyez au moyen des produits prévus à cet effet toutes les surfaces (appuis, volant, ...) et toutes les commandes utilisées (postes radio, manettes, leviers, ...) dans le véhicule.
- Utilisez au maximum vos propres équipements de travail et nettoyez-les régulièrement.

#### Contact avec des personnes externes

- Evitez l'utilisation d'argent liquide et la signature des documents.
- En cas d'utilisation d'un terminal de paiement portatif, veillez à ce qu'il soit régulièrement nettoyé.
- Limitez autant que possible le contact physique avec d'autres personnes lors des livraisons. Cela implique que les opérations de chargement et/ou de déchargement seront effectuées complètement soit par le fournisseur, soit par le réceptionnaire des marchandises.
- Entendez-vous clairement avec les clients et/ou fournisseurs sur la manière dont les chauffeurs doivent se présenter à l'entreprise (par téléphone, un coup de klaxon, un signal lumineux ...) et quelles mesures doivent être respectées sur place.
- Entendez-vous clairement avec les clients et/ou fournisseurs sur l'utilisation des installations sanitaires par les chauffeurs.
- Limitez le nombre de personnes externes à ce qui est strictement nécessaire (1 client maximum par 10m<sup>2</sup> dans les points de vente).
- Réorganisez l'aménagement de l'accueil en prévoyant par exemple des parois de protection ou des gels pour les mains pour les personnes externes.

Etienne RIGO  
Johan MATTART  
**BRAFCO**

Frank MOREELS  
**UBT**

Koen RYCKENBOER  
**CSC Transcom**

Ainsi constaté le **12 mai 2020** par le président de la CP 127 (Commerce de Combustibles),  
Philip VERSTRAETE

Philip  
Verstraete  
(Signature)

Digitaal ondertekend  
door Philip Verstraete  
(Signature)  
Datum: 2020.05.13  
11:09:59 +02'00'